



ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

**PROCÈS-VERBAL DE LA 136^e RÉUNION
(APPROUVÉ)**

DATES : Les 18, 19 et 20 juin 2013

LIEU : Hôtel de ville, Umiujaq

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett, président
Betsy Palliser, vice-présidente

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Thessa Girard-Bourgoin
Gilles H. Tremblay

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Sylvie Létourneau
Julie Samson

Secrétaire exécutive :

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement :

Nancy Dea (par téléphone les 18 et 19 juin 2013)

Consultante :

Stéphanie Benoit

EST ABSENT :

Joseph Anahatak, nommé par l'ARK

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 136^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h le 18 juin 2013 au bureau municipal d'Umiujaq. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La 136^e réunion du CCEK se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux de la 133^e, 134^e, et 135^e réunion ainsi que les conférences téléphoniques du 14 mars et du 30 avril 2013
3. Affaires découlant de la 135^e réunion et correspondance
 - a) Affaires courantes
 - i) Eau potable
 - ii) Camps abandonnés
 - iii) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
 - iv) Frais exigibles pour la délivrance de certificats d'autorisation – MDDEFP
 - v) Plan de transport pour la région Nord-du-Québec
 - vi) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance
 - vii) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)
 - b) Correspondance transmise
 - i) Recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik
 - ii) Demande du COFEX-Nord
 - iii) Nouveau guide à l'intention des initiateurs de projets – MDDEFP
 - iv) Guide pour l'initiateur de projet – Ministère de la Culture et des Communications
 - c) Correspondance reçue
 - i) Plan pour la biodiversité biologique 2011-2020 – Environnement Canada
4. Budget, Secrétariat et membres
 - a) Secrétariat
 - b) Membres
 - i) Nouveaux membres nommés par le gouvernement du Québec et l'ARK
 - c) Budget
 - i) Sommaire financier
 - ii) Financement
 - d) Régie interne
 - i) Nouveaux président et vice-président

- e) Rapport annuel 2012-2013
 - f) Plan d'action quinquennal 2015-2020
5. Évaluation environnementale au Nunavik
- a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ
 - b) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP
 - c) Dépliant sur les évaluations environnementales
 - d) Projet pilote de formation sur les processus d'évaluation environnementale au Nunavik
6. Activités minières
- a) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes
 - b) Colloque sur le développement minier, Kuujjuaq 2013
 - c) Consultations publiques concernant les infrastructures portuaires de Nunavik Nickel
 - d) Projet de loi n° 43, Loi sur les mines – MRN
7. Gestion des matières résiduelles
- a) Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik - ARK
 - b) Campagne de sensibilisation aux matières résiduelles dangereuses domestiques
8. Consultations publiques sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium
9. Aires protégées
- a) Parcs du Nunavik – mise à jour
 - b) Base de données sur les aires protégées
10. Communications
- a) Site Web du CCEK
 - b) Médias sociaux et forum de discussion
 - c) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*
11. Divers
- a) Loi sur les pêches
 - b) Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013
 - c) Secrétariat au développement nordique
 - d) Tournée d'inspections – MDDEFP
12. Dates et lieux des prochaines réunions

2. Adoption de procès-verbaux de la 133^e, 134^e, et 135^e réunion ainsi que les conférences téléphoniques du 14 mars et du 30 avril 2013

Les membres font part de leurs commentaires sur les procès-verbaux des 133^e, 134^e et 135^e réunions ainsi que des conférences téléphoniques du 14 mars et du 30 avril 2013. Les modifications requises sont apportées aux procès-verbaux. Les procès-verbaux des 133^e et 134^e réunions sont adoptés, alors que l'adoption des procès-verbaux de la 135^e réunion et des conférences téléphoniques du 14 mars et du 30 avril est reportée à une date ultérieure.

3. Affaires découlant de la 135^e réunion et correspondance

a) Affaires courantes

i) Eau potable

Le 6 août 2012, le CCEK a reçu une lettre de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'informer de la situation actuelle concernant l'entretien des réservoirs d'eau potable des logements sociaux du Nunavik. La SHQ mentionne qu'elle a demandé à l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) d'élaborer une proposition de programme de nettoyage des réservoirs d'eau potable. La SHQ a demandé à l'OMHK de proposer une technique de nettoyage différente de celle qui est actuellement utilisée et de fournir une estimation des coûts qui y sont associés.

Les membres sont informés qu'une réunion du Comité d'habitation Kativik a eu lieu le 5 avril 2013 à Kuujuaq. Le nettoyage des réservoirs d'eau potable des logements sociaux du Nunavik était à l'ordre du jour. Avec l'information qu'il possède actuellement, le Comité considère que la qualité de l'eau et l'état des réservoirs d'eau potable des logements sociaux du Nunavik est acceptables. Il commencera toutefois un programme d'entretien l'année prochaine.

Les membres du CCEK demandent qu'une lettre soit transmise à l'OMHK pour saluer son initiative. Une copie des rapports de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik et de l'École Polytechnique (Université de Montréal) devrait accompagner la lettre pour informer l'OMHK des problématiques environnementale et sociale reliées à un entretien inadéquat des réservoirs d'eau potable.

ii) Camps abandonnés

Le 5 avril 2013, l'analyste en environnement a reçu un courriel du bureau régional du ministère des Ressources naturelles (MRN) concernant la possibilité qu'un de ses représentants fasse une présentation à la 137^e réunion du CCEK. Le MRN demande aussi qu'un représentant du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage assiste à la présentation. On demande que la disponibilité de ces invités soit confirmée une fois que les dates et le lieu de la 137^e réunion auront été déterminés.

iii) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada

En mai 2012, le CCEK a transmis un mémoire aux administrateurs fédéral et provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) concernant la restauration des sites de la ligne Mid-Canada au Nunavik. Les membres se penchent sur le sujet et demandent qu'une lettre soit transmise au

sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs afin que le CCEK puisse recevoir une mise à jour sur l'état d'avancement de ce projet.

iv) Frais exigibles pour la délivrance de certificats d'autorisation – MDDEFP

En février 2012, le CCEK a transmis une lettre à M^{me} Diane Jean, ancienne sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, concernant les frais exigibles pour les projets soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévue au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le CCEK a par la suite reçu une réponse de la sous-ministre, en avril 2012, dans laquelle elle mentionne que les commentaires du CCEK seraient pris en considération. Bien que le ministère semble étudier différents scénarios pour introduire une telle tarification en milieu nordique, les membres du CCEK souhaitent faire un suivi de ce dossier et discutent des actions potentielles à réaliser.

v) Plan de transport pour la région du Nord-du-Québec

En janvier 2013, le CCEK a transmis une lettre à M^{me} Dominique Savoie, sous-ministre des Transports, concernant l'état d'avancement du Plan de transport pour la région Nord-du-Québec. En mars 2013, le CCEK a reçu une réponse du bureau régional du ministère des Transports du Québec (MTQ) laquelle décrit de façon non chronologique les mesures prises par le MTQ depuis 2005 pour élaborer ce plan. Les membres demandent que des dispositions soient prises pour qu'un représentant du MTQ fasse une mise à jour et une présentation sur ce dossier lors de la prochaine réunion du CCEK.

vi) Processus d'évaluation environnementale applicables au projet minier ferrifère Hopes Advance

Le CCEK a reçu une lettre de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), datée du 24 avril 2013, dans laquelle l'Agence donne des explications sur l'assujettissement du projet minier de Hopes Advance (région de Aupaluk) à la procédure canadienne d'évaluation environnementale prévue à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCÉE) et pourquoi il n'a pas été assujetti à la procédure fédérale du chapitre 23 de la CBJNQ. Elle indique notamment que ce projet relève principalement de la compétence provinciale et, que suivant les termes de la CBJNQ dans ces circonstances, le processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ ne s'applique pas.

En comparant le projet minier Hope Advance et le projet minier Nunavik Nickel de la société Canadian Royalties Inc., les membres constatent que l'ACÉE a appliqué deux différentes procédures d'évaluation environnementale à deux projets similaires comprenant à la fois l'implantation d'une mine et la construction d'infrastructures portuaires. En effet, dans le projet de Canadian Royalties Inc., les deux procédures fédérales ont été mises en œuvre (LCÉE et chapitre 23 de la CBJNQ). Les membres demandent qu'une lettre soit préparée à l'attention de l'ACÉE pour demander des explications concernant l'application des procédures pour ces deux projets similaires.

vii) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)

Lors de la 135^e réunion du CCEK, les membres avaient discuté de la possibilité de préparer un avis décrivant les préoccupations du CCEK concernant l'application de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012). Les membres ont discuté à nouveau de cette loi et ont finalement décidé de ne pas poursuivre la rédaction d'un tel avis puisque la loi a déjà été adoptée.

b) Correspondance transmise

i) Recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik

À la 135^e réunion du CCEK, les membres avaient demandé à l'analyste en environnement de rédiger une lettre à RECYC-Québec pour porter à son attention la situation du recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik. Une autre lettre et une copie de la note d'information ont également été transmises aux détaillants de l'ensemble de la région pour les informer de la correspondance transmise à RECYC-Québec et de leurs obligations légales relatives aux contenants consignés. Ces lettres ont été envoyées le 8 avril 2013.

Au début de mai 2013, le CCEK a reçu une réponse par téléphone de M. Dominic Plaziac de RECYC-Québec. Un courriel de suivi, reçu le 5 juin 2013, indiquait que les résidents du Nunavik devraient utiliser le programme de recyclage existant de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et que toute autre question à ce sujet devrait être adressée au directeur de Boissons Gazeuses Environnement (BGE). Le CCEK n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre de la part des détaillants. Les membres demandent qu'une copie de la lettre et de la note d'information soit transmise au directeur de BGE.

ii) Demande du COFEX-Nord

Le 18 décembre 2012, le CCEK a reçu un courriel de M. Claude Langlois, président du COFEX-Nord, demandant d'afficher les procès-verbaux du COFEX-Nord sur le site Web du CCEK. Les membres ont conclu que le mandat du CCEK commande qu'il demeure indépendant des organismes relevant de ses fonctions de surveillance. Par conséquent, le 26 avril 2013, le CCEK a transmis une lettre au président du COFEX-Nord déclinant sa proposition.

iii) Nouveau guide à l'intention des initiateurs de projets – MDDEFP

Le MDDEFP a récemment produit un guide à l'intention des initiateurs de projet désirant réaliser des projets sur le territoire conventionné. Le document énonce les éléments qui doivent être inclus dans la description initiale des projets conformément au processus d'évaluation environnementale et social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ. Il comprend également les exigences pour les projets de « zone grise ». Le CCEK a transmis à l'ARK le nouveau guide afin qu'elle en tienne compte lors de la présentation de ses futurs projets de développement.

iv) Guide pour l'initiateur de projet – Ministère de la Culture et des Communications

À la 135^e réunion du CCEK, M. Pierre Desrosiers, archéologue au ministère de la Culture et des Communications (MCC), avait fait une présentation concernant les modifications apportées à la Loi sur le patrimoine culturel et concernant le nouveau guide à l'intention des initiateurs de projet de développement.

Le 30 avril 2013, le CCEK a transmis deux lettres à ce sujet. La première était adressée à M. Clément d'Astous, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et l'informait des modifications récemment apportées à la Loi sur le patrimoine culturel et du nouveau guide pour l'initiateur de projet. La deuxième était adressée à M^{me} Rachel Laperrière, sous-ministre de la Culture et des Communications, et lui faisait part des commentaires du CCEK sur le guide.

c) Correspondance reçue

i) Plan pour la diversité biologique 2011-2020 – Environnement Canada

Le 28 mai 2013, le CCEK a reçu une lettre de l'honorable Peter Kent, ministre de l'Environnement du Canada, en réponse aux commentaires que lui avait transmis le CCEK le 31 janvier 2013 concernant le Plan pour la diversité biologique 2011-2020. Le ministre remercie le CCEK pour ses commentaires et demande de maintenir la collaboration entre les organismes afin d'atteindre les objectifs énoncés dans le Plan. Les membres sont satisfaits de la réponse du ministre et demandent d'être tenus informés de l'évolution du Plan.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Secrétariat

Le 1^{er} avril 2013, M. Benjamin Patenaude a commencé à assumer les fonctions de secrétaire exécutif du CCEK et, le 1^{er} mai 2013, M^{me} Stéphanie Benoit a été embauchée à titre de consultante pour travailler sur différents dossiers du CCEK. Les membres discutent des alternatives à envisager étant donné le départ de l'analyste en environnement qui quittera ses fonctions d'ici quelques mois. Il est convenu de renvoyer l'examen de cette question au comité administratif du CCEK. Les membres discutent également des aspects financiers associés au logement du secrétaire exécutif à Kuujuaq.

b) Membres

i) Nouveaux membres nommés par le gouvernement du Québec et l'ARK

Les membres accueillent M^{me} Julie Samson qui a récemment été nommée par le gouvernement du Québec. On mentionne également que l'ARK a récemment nommé M. Joseph Annahatak pour remplacer M. Adamie Kalingo. Les membres remercient chaleureusement Adamie Kalingo pour sa contribution et le travail réalisé au sein du CCEK.

c) Budget

i) Sommaire financier

Lors de la 135^e réunion, les membres du CCEK ont demandé que le secrétaire exécutif rédige un rapport comparatif des dépenses du CCEK pour la période allant de 2000 à 2012. Ce rapport aidera à évaluer les besoins budgétaires pour la prochaine année. Après l'analyse d'un document préliminaire, les membres demandent qu'un comptable révise le rapport pour la prochaine réunion.

ii) Financement

Les membres sont informés, par un membre du CCEK, que, à compter de l'exercice financier 2014-2015, le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) remplacera l'ACEE en tant qu'organisme du gouvernement fédéral chargé de financer, à part égal avec le gouvernement du Québec, le fonctionnement du CCEK.

De plus, les membres discutent des prévisions budgétaires et du financement pour les années à venir compte tenu que les dépenses de l'organisation augmentent au fil des ans. Il est question de former un sous-comité pour réviser et valider l'augmentation du financement annuel du CCEK. La demande financière devra être acheminée rapidement car les bailleurs de fonds devront en faire une analyse détaillée.

d) Régie interne

i) Nouveaux président et vice-président

Il est annoncé que le nouveau président du CCEK pour l'année 2013-2014 sera M. Michael Barrett et que le nouveau vice-président sera M. Joseph Annahatak. Les membres remercient M^{me} Sylvie Létourneau et M^{me} Thessa Girard-Bourgoin qui ont occupé respectivement la présidence et la vice-présidence lors de la dernière année.

e) Rapport annuel 2012-2013

Les membres échangent sur la version provisoire de la table des matières du rapport annuel 2012-2013 du CCEK. Ils décident de créer un sous-comité responsable de la rédaction d'une version préliminaire du rapport annuel, auquel participera la consultante. La première version est prévue pour la mi-juillet.

f) Plan d'action quinquennal 2015-2020

L'analyste en environnement décrit les travaux entrepris concernant le plan d'action quinquennal 2015-2020 du CCEK. Les membres discutent de l'importance de doter le CCEK d'un plan d'action et de la difficulté de renouveler en profondeur le plan antérieur étant donné le mandat du CCEK et du caractère dynamique des sujets qui commandent son intervention. Le Comité entend poursuivre la démarche entreprise afin de renouveler son plan d'action quinquennal.

5. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ

Les membres souhaitent faire le point sur la révision des annexes car ils considèrent qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour les Inuits du Nunavik. Encore une fois, très peu de renseignements sont disponibles à ce sujet. On mentionne toutefois que des négociations ont actuellement lieu entre les Cris et le MDDEFP pour la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22 de la CBJNQ, mais que rien ne semble avoir été fait dans le cadre du chapitre 23 de la CBJNQ. Enfin, les membres réitèrent que la procédure et les mécanismes de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 devraient être définis et que le gouvernement fédéral devrait participer au processus de révision.

b) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP

Depuis environ un an, les membres n'ont reçu aucune nouvelle de ce groupe de travail dont la responsabilité relève du MDDEFP. Comme il est important que les pistes d'actions proposées par le passé pour moderniser les façons de faire en matière d'information et de participation publiques, dans le cadre de

la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social, soient mises en place rapidement, les membres demandent qu'une lettre soit transmise au sous-ministre du MDDEFP pour demander l'état d'avancement du dossier et pour souligner l'importance de donner suite aux actions proposées.

c) Dépliant sur les évaluations environnementales

Lors de la 135^e réunion du CCEK, les membres ont discuté de la possibilité de réaliser un dépliant pour accompagner un programme de formation sur les quatre processus d'évaluation environnementale s'appliquant au Nunavik. Un exemple de format et de texte est présenté. Les membres ont demandé au sous-comité d'examiner les détails entourant la production de ce dépliant.

d) Projet pilote de formation sur les processus d'évaluation environnementale au Nunavik

Les membres discutent à nouveau de la possibilité d'élaborer un programme de formation, à l'attention des Inuits, sur l'évaluation environnementale et sur les processus en place. Les membres avaient demandé que soit préparée une proposition de projet pilote. L'analyste en environnement présente donc les coûts d'un tel projet et fournit une copie de la formation offerte aux Cris dans le cadre d'un programme de formation similaire. Les membres décident de reporter ce projet en raison des coûts associés au projet.

6. Activités minières

a) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes

Les membres discutent à nouveau des dispositions particulières du chapitre 7 de la CBJNQ touchant les activités d'exploration minières sur les terres de la catégorie I et les terres adjacentes et leur assujettissement au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ. On formule des commentaires au sujet desdites dispositions dans les terres de la catégorie I, de l'application des règlements municipaux et de la signification des « terres adjacentes » qui ne sont pas définies dans la CBJNQ.

On demande que le CCEK communique avec le secrétariat de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik et le MDDEFP pour obtenir la liste des projets d'exploration minière qui ont été soumis au processus du chapitre 23 de la CBJNQ dans les dernières années. Le CCEK souhaite faire un bilan des décisions prises par ces organisations, à savoir les projets qui ont nécessités la production d'une étude d'impact et ceux qui ont été jugés non assujettis au processus.

b) Colloque sur le développement minier, Kuujjuaq 2013

Le secrétaire exécutif présente un rapport sommaire de l'édition 2013 du colloque sur le développement minier organisé par le Fonds d'exploration minière du Nunavik qui a eu lieu à Kuujjuaq, du 9 au 11 avril 2013. Le colloque avait pour objectif de rassembler des représentants locaux et régionaux ainsi que des représentants de l'industrie (environ 100 personnes) afin de discuter de questions étroitement liées à la mise en valeur des ressources minières au Nunavik et de jeter les bases d'une politique sur les mines dans la région.

Les présentations qui ont été faites ont porté sur le cadre juridique des projets miniers dans le Nord-du-Québec, la formation professionnelle des Inuits en vue d'obtenir des emplois dans le secteur minier, la santé et la sécurité au travail, la réalisation de projets miniers dans un contexte de développement durable et les projets miniers proposés par des représentants de sociétés minières. En outre, un représentant du MRN a fait une présentation sur l'état d'avancement des travaux concernant les levés géologiques et la base de données cartographiques pour le Nord-du-Québec.

À la fin de chaque présentation, les participants au colloque étaient invités à exprimer leurs opinions et leurs préoccupations. De manière générale, les questions soulevées par les participants portaient sur la protection de l'environnement et du milieu social, l'aménagement d'installations pour la formation professionnelle au Nunavik, le traitement et l'élimination des déchets produits par les activités minières, les coentreprises avec des entrepreneurs locaux, la mise sur pied de comités de surveillance de la faune et les faiblesses du processus de consultation publique.

c) Consultations publiques concernant les infrastructures portuaires de Nunavik Nickel

Au début de mai 2013, le COFEX-Nord a tenu des consultations publiques dans les communautés de Kangiqsuaq et de Salluit sur le projet d'infrastructures portuaires de la compagnie Canadian Royalties Inc. qui serait situé dans la baie Déception. Des représentants de l'ARK, de Pêches et Océans Canada, de Transports Canada et du promoteur ont fait des présentations sur divers aspects du projet. Les membres du CCEK sont informés du déroulement de ces consultations et conviennent que de nombreux aspects doivent être améliorés pour bonifier la façon de tenir des audiences, notamment à l'égard de l'organisation, de la planification, des services d'interprétation, du rôle du COFEX-N et des ministères présents, etc. Les membres demandent que l'on contacte le COFEX-N afin de recevoir des copies du rapport de consultations publiques. Le CCEK pourrait éventuellement transmettre ses commentaires au COFEX-N.

d) Projet de loi n° 43, Loi sur les mines – MRN

Le 12 juin 2013, le CCEK a été invité à participer à la Commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 43, Loi sur les mines. Les membres considèrent important de participer à cette Commission et discutent des divers aspects entourant la participation du CCEK. Il est recommandé qu'un consultant soit embauché pour assister le Comité dans la préparation d'un projet de mémoire sur ce projet de loi.

7. Gestion des matières résiduelles

a) Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik – ARK

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik préparé par l'ARK et a été présenté à la 135^e réunion du CCEK. Par la suite, l'ARK a constitué une commission afin de tenir des consultations publiques dans les communautés de Kuujuaq et d'Inukjuak. La commission est composée de représentants des communautés de Quaqaq, d'Inukjuak, de la Société Makivik, du secteur industriel privé et de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik. À la suite des consultations publiques, le plan sera révisé afin d'y intégrer les commentaires reçus. La version finale du plan sera transmise au MDDEFP. Il est décidé que le CCEK présentera ses observations et recommandations aux consultations publiques qui auront lieu en septembre 2013.

b) Campagne de sensibilisation aux matières résiduelles dangereuses domestiques

Les membres ont fait un suivi concernant la distribution des aimants comportant de l'information sur les matières résiduelles dangereuses domestiques dans les communautés d'Akulivik et de Puvimituq ; il s'agit des deux dernières communautés où les aimants devaient être distribués.

8. Consultations publiques sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium

Le 26 mars 2013, le CCEK a reçu une lettre de M. Yves-François Blanchet, ministre du MDDEFP, dans laquelle il invitait le CCEK à participer aux consultations publiques concernant le développement de la filière uranifère au Québec. Ces consultations seraient réalisées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Une lettre du CCEK avait été acheminée au ministre, le 17 mai 2013, pour présenter les limites de la juridiction du BAPE au Nunavik et la position du comité concernant cette demande.

Lors de la 136^e réunion du CCEK, les membres discutent à nouveau de l'organisation de ces consultations publiques et du rôle du comité. On apprend que la Société Makivik a signifié au MDDEFP qu'elle n'acceptait pas le processus de consultation proposé car il ne respecte pas la CBJNQ et que le BAPE n'a pas de compétence sur le territoire. Elle mentionne que ces consultations doivent inclure la participation directe du CCEK. Les membres du CCEK souhaitent obtenir rapidement une réponse du MDDEFP pour connaître les tenants et aboutissants de ce mandat afin de bien préparer les consultations et éviter la précipitation.

9. Aires protégées

a) Parcs du Nunavik – mise à jour

Les membres sont informés que l'agrandissement du parc national Tursujuq a été officiellement autorisé par le Conseil des ministres le 19 juin afin d'y inclure la rivière Nastapoka. La construction d'infrastructures, incluant un centre d'interprétation, un garage et des logements pour le personnel, est prévue pour l'année 2014. Un agent de liaison sera embauché et les baux des camps de pourvoirie appartenant à des non-bénéficiaires de la CBJNQ ont été annulés.

Le prochain parc du Nunavik qui sera créé est le parc national Ulittaniujalik. Quant au projet de parc national de la Baie-aux-Feuilles, les travaux de terrain visant à produire l'état des connaissances seront achevés à la fin de l'été 2013.

b) Base de données sur les aires protégées

On informe les membres que, le 9 mai 2013, le MDDEFP a mis à jour le registre des aires protégées, lesquelles représentent actuellement 8,52 % du Québec et 10,66% pour la région du Nord-du-Québec (Baie-James et Nunavik).

D'autre part, l'ARK soumettra au MDDEFP, dans les prochains jours, sa proposition d'aires protégées pour le Nunavik. Ainsi, à la suite d'une tournée de consultations publiques dans les communautés, l'ARK a produit en juin 2013, en collaboration avec la Société Makivik, un rapport sur la planification des aires

protégées. Ce rapport, qui sera sous peu transmis au Ministre, évalue les 11 aires protégées proposées par le gouvernement du Québec en 2008 et contient une série de recommandations sur la création du réseau d'aires protégées. Il recommande notamment 1) d'augmenter la taille et le nombre d'aires protégées afin de couvrir au moins 20 % du territoire du Nunavik d'ici 2020, 2) la protection de la rivière Kovik et de son bassin versant en tant que réserve de la biodiversité et 3) l'agrandissement de la réserve de la rivière George. Les aires et territoires d'intérêt pour les activités traditionnelles des Inuits et l'utilisation de noms de lieu en inuktitut faisaient également partie des recommandations.

10. Communications

a) Site Web du CCEK

On présente un nouvel état de situation concernant la révision du site Web du CCEK. De plus, les membres discutent du taux de fréquentation du site et des documents consultés par le public. Les membres décident de mandater un consultant afin de produire une nouvelle maquette du site Web. Un sous-comité sera chargé de commenter le projet soumis.

b) Médias sociaux et forum de discussion

Par le passé, les membres avaient exprimé de l'intérêt pour l'utilisation des médias sociaux en lien avec le mandat du CCEK. Les membres souhaiteraient les utiliser pour créer une voie de communication avec les Inuits concernant leurs préoccupations environnementales. La consultante, Mme Benoit, a été mandatée afin d'évaluer la pertinence pour le CCEK d'utiliser les médias sociaux comme outil de communication. À la lumière des renseignements fournis, les membres décident pour le moment de ne pas aller de l'avant avec ce projet compte tenu des implications importantes qu'il représente, notamment sur le plan organisationnel et financier.

c) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*

Le CCEK a récemment publié un article sur la situation du recyclage des canettes d'aluminium au Nunavik dans le numéro du printemps 2013 de *Makivik Magazine*. Les membres sont informés que l'analyste en environnement a soumis un article sur les sacs de plastique non réutilisables à l'éditeur de *Makivik Magazine* pour le numéro de l'été 2013.

11. Divers

a) Loi sur les pêches

Les membres sont informés que, en avril 2013, Pêches et Océans Canada a produit un document de travail concernant de nouvelles mesures de protection des pêches dans lequel des modifications aux articles 2 et 35 de la Loi sur les pêches sont présentées. Ces modifications comprennent de nouvelles mesures générales pour protéger l'habitat du poisson. Des mesures de protection et des dispositions spéciales sur les pêches récréatives, commerciales et autochtones sont également incluses dans le document de discussion. Les membres n'ont pas de commentaire particulier à formuler à ce sujet.

b) Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

Les membres sont informés qu'un décret a été adopté par le gouvernement du Québec pour prolonger la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 jusqu'en décembre 2014. Le MDDEFP a également mis à jour son Plan d'action de développement durable, lequel couvrira pour sa part deux années supplémentaires pour inclure la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015. Les membres du CCEK ont pris connaissance du Plan d'action et sont satisfaits des nouveaux éléments intégrés. Ils concluent ne pas avoir de commentaire particulier à formuler sur ce sujet.

c) Secrétariat au développement nordique

Le 7 mai 2013, le gouvernement du Québec a publié un communiqué où il présente les grandes orientations gouvernementales en matière de développement nordique. Ce communiqué traite notamment des futurs travaux du Secrétariat au développement nordique. Les membres demandent au secrétaire exécutif de suivre ce dossier.

d) Tournée d'inspections – MDDEFP

En juin 2013, un employé du MDDEFP a informé la spécialiste en environnement que les prochaines tournées d'inspections du Centre de contrôle environnemental du MDDEFP étaient prévues du 17 au 21 juin dans les communautés de Salluit, d'Ivujivik, d'Akulivik et de Puvirnituk et du 9 au 13 septembre dans les communautés de Kangiqsujuaq, de Quaqtaq, de Kangirsuk, d'Aupaluk et de Tasiujaq. Les membres conviennent qu'il ne sera pas possible pour la représentante du CCEK ou un autre employé de participer aux tournées d'inspections de 2013. On mentionne qu'à l'avenir, les membres devront évaluer, au cas par cas, si le CCEK participera ou non aux futures tournées d'inspections du MDDEFP. Les membres demandent que l'on obtienne des copies des rapports d'inspection.

12. Dates et lieux des prochaines réunions

Les membres discutent des dates éventuelles pour les 137^e et 138^e réunions du CCEK. Des dates sont ciblées, sans que la décision soit arrêtée. La discussion sera reprise ultérieurement.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
20 octobre 2014